

Réunion du 3 mars 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) : Monsieur Robert HERRMANN ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY

Excusé(s) : Monsieur Jean-Paul WIRTH, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Sébastien ZAEGEL

N° CP/2014/206 - Aide au sport de masse - 3312
Aide aux manifestations sportives, à l'acquisition de matériel sportif, aux conventions d'objectifs et de développement sportif, à la licence aux clubs sportifs, aux stages Léonard SPECHT et au fonctionnement de l'association de la Maison départementale des sports du Bas-Rhin.

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 437 198,92 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, selon la répartition suivante :

- 1 400,00 € au titre de l'aide aux manifestations sportives
- 55 357,82 € au titre de l'aide aux plans de développement sportif
- 172 800,00 € au titre des conventions d'objectifs et de développement sportif
- 124 041,10 € au titre de l'aide à la licence aux clubs sportifs
- 13 600,00 € au titre de l'aide aux stages Léonard SPECHT
- 70 000,00 € au titre de l'aide au fonctionnement de l'association de la Maison Départementale des Sports

Elle approuve les conventions financières et d'objectifs à intervenir entre le Département et la S.A.E.M.S.L. Strasbourg - Illkirch-Graffenstaden ainsi que la convention financière à intervenir entre le Département et l'association des stages Léonard SPECHT, bénéficiaires de plusieurs de ces subventions, et autorise son président à signer ces trois conventions.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20140303-84769-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 18/03/14